

AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES DE PROTECTION DES PETITES DALLES ET GRANDES DALLES

Numéro : 6 Date de dépôt : 09/12/2021 Heure de dépôt : 12:11 Valide : Modéré :

Observation : Bonjour,
Quelques remarques d'un riverain de la rue des péqueux... exéde par les avalasses boueuses & malsainess depuis trente ans.

Je vais répondre en 8 points :

Point 1 :

D'abord pourquoi ces avalasses ?

Il semble - dans cette enquete publique - que le dit « BON SENS » ait été quelques fois oublié !

Je vais m'en expliquer :

Le changement climatique a bon dos.

Les pratiques agricoles en ont un tout autre quand à leurs responsabilités.

Que penser de l'agriculteur qui voit sont capital arable fiche le camp à la mer depuis les années 1960 ?

Il regarde le phénomène... et « pleure » sans contrevenir... car il continue de retourner ses herbages, laissent ses terres découvertes de culture, phénomène qui améliore la battance qu'il a pourtant appris à éviter quand il était élève à l' école d'agriculture.....

Mais... pourquoi le rendre responsable de sa perte ? Lui qui nourrissait proprement les français et qui vit maintenant de subventions de la PAC de Bruxelles pour plus 50 % de son revenu agricole...

No comet sur ce qu'est devenue cette profession qui oublie ses enfants, en appauvrissant son capital « génital » agricole.

Pas besoin de parler des insectes....ce n'est pas le lieu, mes abeilles (qui ont d'ailleurs été empoisonnées (il y a quelques années aux GD) ont oublié cette agriculture devenue sans fleurs alors qu'il y avait des ruches dans tous les hameaux en 1950.

Point 2 :

Depuis quarante ans, le phenomene des ruissellements boueux et malsains endommagent la valleuse des Grandes-Dalles et pourrissent la mer en la colorant marron.

Sans parler de la terre, de la poussière atmospherique continue et polluée des pesticides lessivés, dans la rue derrière le défilement des voitures.

Les riverains en ont assez de ces poussières nons respirables.

On a même vu des sacs poubelles de la décharge de Sassetot (à 2 km) passer - vers 1998 - flottants devant chez nous, rue dite des pequeux ! (voir plus bas).

Point 3 :

Enfin, une espérance à l'horizon !! serions nous déjà entendus ? Avec 1,5 millions d'€ pour contrer les conséquences de....ce qui ne devrait pas exister si on suit le code civil de Napoléon.

BREF, OK pour toutes ces infrastructures, comment s'en passer ?.

Essayons que notre valleuse soit toutefois la moins bétonnée possible et que le butyl n'envahisse pas notre territoire.

Point 4 :

Quelles sont les volumes d'avalasses qui descendent aux Grandes Dalles ?

On connait les phenomes conséquants des orages, des grosses pluies, mais surtout, on oublie les pluies de tous les jours, pas forcément fortes, améliorées par les phenomenes de battance.

Donner des volumes ne sert à rien, il ont été bien étudié pour les crues dites décennales et centenaire dans cette enquete publique, et à quel prix dans cette enquête...

Pour ma petite part, j'estime les déversements à 40 % pour les avalasses provenant du plateau nord et est de la plaine de Saint pierre en Port, se déversant par la cote du

AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES DE PROTECTION DES PETITES DALLES ET GRANDES DALLES

Vauchel,
Autant pour le déversement via la vielle cote du coté de Sassetot.
Le reste 20 %, venant des plateaux du sud, depuis Angerville.

Point 5 :
MAIS, de tous ces aménagements, il en manque un, très important pour Les GRANDES-DALLES.
Voyez le message de M. & Mme RAVENEL ci avant.
Quid des avalasses de la dite Vielle Cote de Sassetot qui représente 40 % des avalasses que nous recevons en aval.
Pas de bassin de rétention prévu !

Aucune installation !!!!

DE QUI SE MOQUE T'ON ?

La rue défoncée par les avalasses est même barrée par arrêté municipal depuis 2 ans suite à une pluie importante, et on oublierait les hectares ruisselants depuis l'EPAD les paquerettes, le stade, 30 % de la surface du bourg prenant le chemin de la vielle cote ??
Allons Allons soyez sérieux et ajoutez un bassin de rétention en haut de la vielle cote, sur le plateau. Puis réparer enfin cette artère extrêmement ancienne qui est notre patrimoine qu'est la Vielle Cote avant quelle ne soit perdue et ses riverains évacués.

Point 6 : Pourquoi un agriculteur ne serait il pas content de récupérer sa couche arable dans ces rétentions, plutôt que ces dépôts aillent en décharges contrôlées à la charge du contribuable ?

Ne vaut il bien au propriétaire exploitant agricole de se faire exproprier pour 1€30 du m² soit l'hectare à 130000€ (4 fois sa valeur proposée).

Alors qu'un propriétaire de Saint Pierre ne recevrait que 500 € pour 0,4ha !!!

Pourquoi de telles différences ?

Point 6 : Les prélèvements de la DDPP / qualité des eaux de baignade de 2021 : pour la première fois démonstration de deux échantillons sur cinq en qualité médiocre, l'échelon suivant étant la fermeture des eaux de baignade.

Ce n'était encore jamais arrivés que nous en soyons au niveau médiocre de 3 autres plages du littoral, quelquefois interdites à la baignades.

Aucune remarques quand aux deux mairies qui sont destinataires de ces analyses !!!

Point 7 :

Je finis par quelques remarques :

De tous ces aménagements, on en oublierait :

1/ l'absence de réseau pluvial sur 50 % de la rue des pequeux depuis le bassin réactualisé ?????

2/ Aucune conduite pluviale buse ou goulotte sise dans la vielle cote et la cote du Vauchel !!! ce qui entraînent les destructions récurrentes connues et payées par les 2 communes.

3/ Le curage et l'entretien des buses et avaloirs du réseau pluvial aval de la rue des pequeux, avec un avaloir dangereux sur la voirie, effondré depuis 1 an. « On » attend l'accident ?

4/ Rue des pequeux, il est vrai que le diamètre des canalisations pluvial pourrait être amélioré, mais ne servent-elles pas uniquement pour notre propre utilité locale.

N'oublions pas qu'autrefois, le chemin de la mer n'était que caillouté, et qu'il ne faisait l'objet que de quelque remise en place de cailloux et sables en lieu des nids de poule.

4/ Quand aux lexiviats, qui passent et se déposent dans la rue des pequeux à longueur d'annéeS, ne serait-il pas temps de prendre conscience qu'ils sont pollués de pesticides et d'intrants agricoles. Quid de notre Santé et celle de nos enfants... et des touristes ?????

5/ J'ai durement entendu (serait-ce du comm enqueteur ?) que le but de ces infrastructures étaient que les flux d'eau boueuses ne dépassent plus la hauteur des trottoirs dans les grandes-Dalles !! No Comet. Ces avalasses n'ont rien à faire chez Nous ! Nous, les riverains, ne les ont pas invitées.

6/ Finissons par les sacs poubelles qu'on a vu passer sur l'eau : d'ou venaient ils ? d'un lieu de dépôt dit décharge, théoriquement interdit bien avant la loi sur l'eau de Mme Voynet... je vous laisse actuellement vérifier vous-mêmes, ou regarder le google maps, rue du Moulin à Sassetot avant de descendre dans la vailleuse, chemin à droite, sans barrière... regarder les blocs blancs et comprenez !

Cette décharge s'était même affaissée il y a 20 ans dans le talweg sous l'effet des eaux de ruissellement qu'elle collecte. Aujourd'hui, le phénomène de ruissellement dans ce

AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES DE PROTECTION DES PETITES DALLES ET GRANDES DALLES

lieu perdue sans prévision d'aménagement ou retenu des eaux de la rue du Moulin. Merci pour les lexiviats !

Point 8 :

Désolé d'être abrupt, mais il y a des choses qu'il faut dire... même si elle ne plaisent pas.

Mon attention n'est bien sur que factuelle, elle n'est pas d'attaquer, mais de souligner les écarts.

.....Et surtout que les avalasses de la vieille cote des Grandes-Dalles soient « accueillies » dans le bassin attendu. Elles ne proviennent pas d'un plateau desséché de plus de 150 hectares.

IL Y A CERTAINEMENT DES RAISONS POUR QUE, COTE SASSETOT , IL Y AIT CETTE OMISSION INQUIETANTE.

IL EST AUX ELUS SIEGEANT A L'AGGLO DE FECAMP DE L'EXPLIQUER SI C'EST LE CAS.

Restant à respirer vos poussières, et les pieds quelques fois dans votre boue sur nos trottoirs,

Bonne journée ... quand même.

Nom :

Respectueusement
Vincent LE GRAND.

Adresse : 30 rue des pequeux - Hameau des Grandes-Dalles.

Cedex : 76540

Ville : SAINT PIERRE EN PORT

Email : legrandvincent2@aol.com

Téléphone :

Fichier :

Numéro : 7 Date de dépôt : 09/12/2021 Heure de dépôt : 12:13 Valide : Modéré :

Observation : Bonjour,
Quelques remarques d'un riverain de la rue des péqueux... exédeé par les avalasses boueuses & malsainess depuis trente ans.

Je vais répondre en 8 points :

Point 1 :

D'abord pourquoi ces avalasses ?

Il semble - dans cette enquete publique - que le dit « BON SENS » ait été quelques fois oublié !

Je vais m'en expliquer :

Le changement climatique a bon dos.

Les pratiques agricoles en ont un tout autre quand à leurs responsabilités.

Que penser de l'agriculteur qui voit sont capital arable fiche le camp à la mer depuis les années 1960 ?

Il regarde le phénomène... et « pleure » sans contrevenir... car il continue de retourner ses herbages, laissent ses terres découvertes de culture, phénomène qui améliore la battance qu'il a pourtant appris à éviter quand il était élève à l' école d'agriculture.....

Mais... pourquoi le rendre responsable de sa perte ? Lui qui nourrissait proprement les français et qui vit maintenant de subventions de la PAC de Bruxelles pour plus 50 % de son revenu agricole...

No comet sur ce qu'est devenue cette profession qui oublie ses enfants, en appauvrissant son capital « génital » agricole.

Pas besoin de parler des insectes....ce n'est pas le lieu, mes abeilles (qui ont d'ailleurs été empoisonnées (il y a quelques années aux GD) ont oublié cette agriculture devenue sans fleurs alors qu'il y avait des ruches dans tous les hameaux en 1950.

Point 2 :

AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES DE PROTECTION DES PETITES DALLES ET GRANDES DALLES

Depuis quarante ans, le phénomène des ruissellements boueux et malsains endommagent la vallée des Grandes-Dalles et pourrissent la mer en la colorant marron. Sans parler de la terre, de la poussière atmosphérique continue et polluée des pesticides lessivés, dans la rue derrière le défilement des voitures. Les riverains en ont assez de ces poussières non respirables.

On a même vu des sacs poubelles de la décharge de Sassetot (à 2 km) passer - vers 1998 - flottants devant chez nous, rue dite des pequeux ! (voir plus bas).

Point 3 :

Enfin, une espérance à l'horizon !! serions nous déjà entendus ? Avec 1,5 millions d'€ pour contrer les conséquences de....ce qui ne devrait pas exister si on suit le code civil de Napoléon.

BREF, OK pour toutes ces infrastructures, comment s'en passer ?.

Essayons que notre vallée soit toutefois la moins bétonnée possible et que le butyl n'envahisse pas notre territoire.

Point 4 :

Quelles sont les volumes d'avalanches qui descendent aux Grandes Dalles ?

On connaît les phénomènes conséquents des orages, des grosses pluies, mais surtout, on oublie les pluies de tous les jours, pas forcément fortes, améliorées par les phénomènes de battance.

Donner des volumes ne sert à rien, il ont été bien étudiés pour les crues dites décennales et centennales dans cette enquête publique, et à quel prix dans cette enquête...

Pour ma petite part, j'estime les déversements à 40 % pour les avalanches provenant du plateau nord et est de la plaine de Saint Pierre en Port, se déversant par la cote du Vauchel,

Autant pour le déversement via la vieille cote du côté de Sassetot.

Le reste 20 %, venant des plateaux du sud, depuis Angerville.

Point 5 :

MAIS, de tous ces aménagements, il en manque un, très important pour Les GRANDES-DALLES.

Voyez le message de M. & Mme RAVENEL ci avant.

Quid des avalanches de la dite Vielle Cote de Sassetot qui représente 40 % des avalanches que nous recevons en aval.

Pas de bassin de rétention prévu !

Aucune installation !!!!

DE QUI SE MOQUE T'ON ?

La rue défoncée par les avalanches est même barrée par arrêté municipal depuis 2 ans suite à une pluie importante, et on oublierait les hectares ruisselants depuis l'EPAD les paquerettes, le stade, 30 % de la surface du bourg prenant le chemin de la vieille cote ??

Allons Allons soyez sérieux et ajoutez un bassin de rétention en haut de la vieille cote, sur le plateau. Puis réparer enfin cette artère extrêmement ancienne qui est notre patrimoine qu'est la Vielle Cote avant quelle ne soit perdue et ses riverains évacués.

Point 6 : Pourquoi un agriculteur ne serait il pas content de récupérer sa couche arable dans ces rétentions, plutôt que ces dépôts aillent en décharges contrôlées à la charge du contribuable ?

Ne vaut il bien au propriétaire exploitant agricole de se faire exproprier pour 1€30 du m² soit l'hectare à 130000€ (4 fois sa valeur proposée).

Alors qu'un propriétaire de Saint Pierre ne recevrait que 500 € pour 0,4ha !!!

Pourquoi de telles différences ?

Point 6 : Les prélèvements de la DDPP / qualité des eaux de baignade de 2021 : pour la première fois démonstration de deux échantillons sur cinq en qualité médiocre, l'échelon suivant étant la fermeture des eaux de baignade.

Ce n'était encore jamais arrivés que nous en soyons au niveau médiocre de 3 autres plages du littoral, quelquefois interdites à la baignade.

Aucune remarque quand aux deux mairies qui sont destinataires de ces analyses !!!

Point 7 :

AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES DE PROTECTION DES PETITES DALLES ET GRANDES DALLES

Je finis par quelques remarques :

De tous ces aménagements, on en oublierait :

1/ l'absence de réseau pluvial sur 50 % de la rue des pequeux depuis le bassin reactualisé ????

2/ Aucune conduite pluviale buse ou goulotte sise dans la vieille cote et la cote du Vauchel !!! ce qui entraînent les destruction récurrentes connues et payées par les 2 communes.

3/ Le curage et l'entretien des buses et avaloirs du reseau pluvial aval de la rue des pequeux, avec un avaloir dangereux sur la voirie, effondré depuis 1 an. « On » attend l'accident ?

4/ Rue des pequeux, il est vrai que le diametre des canalisations pluvial pourrait être amélioré, mais ne servent-elles pas uniquement pour notre propre utilité locale.

N'oublions pas qu'autrefois, le chemin de la mer n'était que caillouté, et qu'il ne faisait l'objet que de quelque remise en place de cailloux et sables en lieu des nids de poule.

4/ Quand aux lexiviats, qui passent et se déposent dans la rue des pequeux à longueur d'annéeS, ne serait-il pas temps de prendre conscience qu'ils sont pollués de pesticides et d'intrants agricoles. Quid de notre Santé et celle de nos enfants... et des touristes ????

5/ J'ai durement entendu (serait-ce du comm enqueteur ?) que le but de ces infrastures étaient que les flux d'eau boueuses ne dépassent plus la hauteur des trottoirs dans les grandes-Dalles !! No Comet. Ces avalasses n'ont rien à faire chez Nous ! Nous, les riverains, ne les ont pas invitées.

6/ Finissons par les sacs poubelles qu'on a vu passer sur l'eau : d'ou venaient 'ils ? d'un lieu de dépôt dit décharge, theoriquement interdit bien avant la loi sur l'eau de Mme Voynet... je vous laisse actuellement vérifier vous-mêmes, ou regarder le google maps, rue du Moulin à Sassetot avant de descendre dans la valleuse, chemin à droite, sans barrière... regarder les blocs blancs et comprenez !

Cette décharge s'était même affaissée il y a 20 ans dans le talweg sous l'effet des eaux de ruissellement qu'elle collecte. Aujourd'hui, le phenomene de ruissellement dans ce lieu perdure sans prévision d'aménagement ou retenu des eaux de la rue du Moulin. Merci pour les lexiviats !

Point 8 :

Désolé d'être abrupt, mais il y a des choses qu'il faut dire... même si elle ne plaisent pas.

Mon attention n'est bien sur que factuelle, elle n'est pas d'attaquer, mais de souligner les écarts.

.....Et surtout que les avalasses de la vieille cote des Grandes-Dalles soient « accueillies » dans le bassin attendu. Elles ne proviennent pas d'un plateau desséché de plus de 150 hectares.

IL Y A CERTAINEMENT DES RAISONS POUR QUE, COTE SASSETOT , IL Y AIT CETTE OMISSION INQUIETANTE.

IL EST AUX ELUS SIEGEANT A L'AGGLO DE FECAMP DE L'EXPLIQUER SI C'EST LE CAS.

Restant à respirer vos poussières, et les pieds quelques fois dans votre boue sur nos trottoirs,

Bonne journée ... quand même.

Respectueusement
LE GRAND VINCENT
Vincent LE GRAND.

Nom :

Adresse : 30 rue des pequeux - Hameau des Grandes-Dalles.

Cedex : 76540

Ville : SAINT PIERRE EN PORT

Email : legrandvincent2@aol.com

Téléphone :

Fichier :

Numéro : 8 Date de dépôt : 09/12/2021 Heure de dépôt : 14:22 Valide : Modéré :

Observation : Bonjour M Chevin,

Je tenais à remercier les collectivités locales ainsi que tous les acteurs qui œuvrent d'une façon ou d'une autre à la recherche de solution concernant les inondations

AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES DE PROTECTION DES PETITES DALLES ET GRANDES DALLES

répétées chargées à présent de boues depuis plusieurs années.

Je ne suis pas un expert, aussi je sollicite votre indulgence devant mes remarques qui pourront sans doute paraître naïves par certain endroit. Je ne peux in fine que m'en remettre à l'expérience et aux savoirs des ingénieurs hydroliciens du cabinet qui a mené cette étude et qui propose les solutions envisagées.

Les observations qui suivent concernent les Grandes Dalles.

1/ Que pensent les ingénieurs hydroliciens de la solution mise en place à Grainville la teinturière (<https://www.youtube.com/watch?v=-nQI43bjFSQ&t=111s>) et en quoi une solution de moindre ampleur mais reprenant la même logique, augmentation de la taille (diamètre) de la canalisation passant sous la rue des péqueux, ne s'est pas révélée pertinente ? Photos 7 et 8 prisent de la plage. Ces photos donnent une idée de la part de l'évacuation par la canalisation (une autre partie dérive vers le treuil) et la part revenant de fait par l'inondation de la rue. Photo 9 et 10 tuyau de 1m20 passant sous Grainville.

2/Concernant le traitement des flux d'eau : Serait-il possible d'expliquer pourquoi la solution de mise en place de bassin de rétention côté Sassetot n'a pas été envisagée comme c'est le cas sur le versant de Saint Pierre alors que des flux comparables s'observent lors des inondations en provenance de ces deux versants au lieu de croisement rue des péqueux – route du Vauchel – Vieille côte. (ci-photo 1,2,3,4 des écoulements dans la vieille côte)

3/ D'après l'analyse communiquée en tout état de cause les débordements inondant la rue des péqueux n'excéderaient pas la hauteur de 15cm des trottoirs (cas d'un orage décennal). Comment cette donnée prend-t-elle en compte « les bateaux » qui correspondent à un abaissement de trottoir localisé pour permettre le passage de véhicule). Par ailleurs la rue des péqueux présente un dénivelé non régulier et des zones avec peu de dénivelé constituent à chaque inondation des points de rétention d'eau plus difficiles à franchir aussi bien pour les piétons que pour les véhicules. Qu'en est-il des solutions envisagées pour réduire ces inconvénients. Photo5 exemple de débordement et rétention d'eau au niveau d'un bateau. Photo 6 exemple de débordement et rétention d'eau par formation de mare.

4/ Après la mise en place du dispositif de protection les ingénieurs hydroliciens du cabinet pensent-ils que la rue des péqueux ne sera plus inondée sauf en cas d'orage décennal et donc avec une fréquence décennale ?

5/ Comme le mentionne le cabinet lors de l'étude les eaux sont potentiellement chargées de polluant, quels sont les résultats d'analyse des eaux, effectué par le cabinet lors de son étude, avant leur rejet dans la mer, cela s'est-il confirmé ? Si oui quels polluants ont été trouvés ? Des recherches de produits chimiques (pesticides par exemple) ont-ils été réalisés ? Existe-t-il un risque sanitaire pour la population lors de l'inhalation des poussières résiduelles de ces boues restant sur la chaussée du fait de la difficulté de leur nettoyage (point cité dans l'étude) autrement dit quels sont les résultats d'analyse des poussières soulevées par le passage des véhicules ou par le vent.

6/ Est-ce qu'une étude de risque a été réalisée conjointement avec le cabinet. Quels sont les risques qui ont été recensés et quelle est le résultat de leur évaluation ? Pas exemple risque d'inaccessibilité ou de retard dans l'intervention des véhicules de secours (réanimation - défibrillateur) suite à la présence de véhicules immobilisés sur la rue à cause de l'inondation (crevaison, dérive par la force des écoulements ou accident par perte de contrôle)...risque de glissement de terrain sur une habitation ou risque d'effondrement de la voie par sollicitation excessive d'infrastructure sous dimensionnée...

Je tiens à nouveau à remercier tous ceux qui auront travaillé, travaillent et travailleront à l'amélioration de cette situation. Merci aussi pour le travail considérable effectué par le cabinet et ses ingénieurs. Merci de nous permettre aussi de nous exprimer et de nous associer ainsi aux décisions à venir.

Nom : Cordialement,
M et Mme Darves
DARVES

Adresse : 9 Rue des péqueux
Grandes Dalles

Cedex : 76540

Ville : SASSETOT LE MAUCONDUIT

AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES DE PROTECTION DES PETITES DALLES ET GRANDES DALLES

Email : micheldarves@hotmail.com

Téléphone : 0666414688

Fichier : photo 10 grainville tuyau sous la ville.jpg
